

ARRÊTÉ DE DÉLIMITATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RUE DE L'AMICALE / BEAUVAU

Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

Vu la demande en date du 13/04/2026 par laquelle le demandeur le cabinet Ligéis agissant pour le compte de la SCI La Renaissance représentée par M. BRUNEAU sollicite l'indication de l'alignement avec la voie communale Rue de l'Amicale à Beauvau commune déléguée de Jarzé Villages, de la propriété cadastrée 163 025 B740.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1,

Vu le Code général de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le plan de délimitation en date du 02/04/2026.

ARRÊTE

Article 1 :

L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire (parcelle 163 025 B 740) est défini (selon plan joint en annexe) :

- entre les points C et D

Article 2 :

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 :

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié au riverain concerné et au cabinet Ligéis, géomètre expert.

Article 5 :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 - 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification .Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Jarzé Villages.

Fait à Jarzé Villages le 05 mai 2026

Par délégation, l'adjoint à la voirie

Jean-Pierre BEAUDOIN



Département de MAINE-ET-LOIRE
 Commune de JARZÉ-VILLAGES
 (Beauvais)

Rue de l'Amicale et rue de la Tranchardière (R.D. 109)

Cadastre section 025B
Plan d'alignement

Echelle : 1/200



LEGENDE ALIGNEMENT

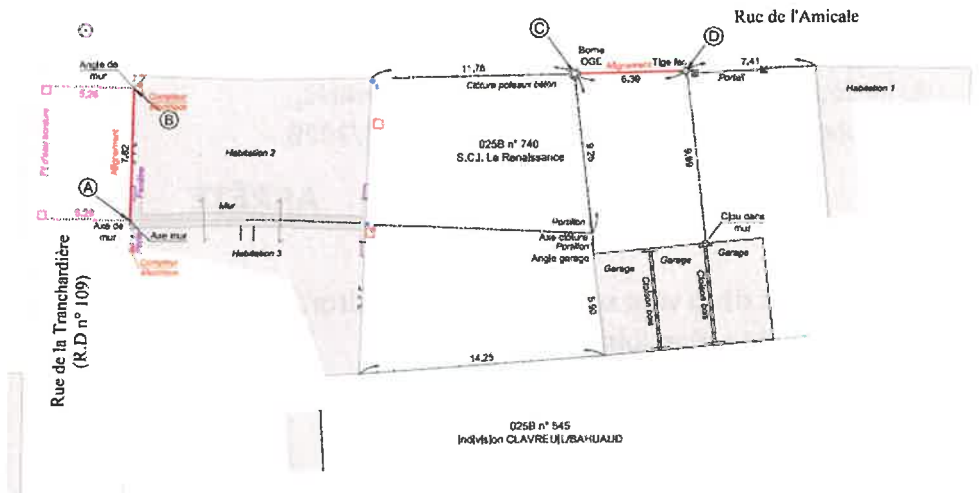
- Alignement de la rue de la Tranchardière (Route Départementale n° 109) entre les points A à B.
- Alignement de la rue de l'Amicale entre les points C à D.
- Signe de mitoyenneté
- Signe de non mitoyenneté (privatif)
- Application du parcellaire cadastre

COORDONNÉES DES SOMMETS

SOMMET	X	Y
A	1455080,56	6269546,47
B	1455073,87	6269551,74
C	1455063,09	6269575,40
D	1455085,51	6269581,31

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE

Topographe	Cartes	Hydro	Veget
Borne de repère	Canal	Indice	Haies, Clôtures
Traces de routes	Plan	Caractéristiques	Haies, Arbres
Clôture	Mur de clôture	Mur	Ornières
Haie sèche	Barrière	Mur - Clôture	Repère L, EP
Arbre			Repère, AP
Chêne en espèce			Repère, Borne



LIGÉIS
 GÉOMÈTRE-EXPERT
 CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE
 8 rue Notonde
 49330 LES HAUTS D'ANJOU
 02 41 93 76 46
 geo.chateauneuf@ligeis.fr
 www.ligeis.fr

Nota: Ce plan est provisoire et ne sera défini qu'après l'obtention
 des arrêtés d'alignements concernant la rue de l'Amicale et la rue de la Tranchardière.

Format d'édition : A3

B11	01/04/2026	CC	CC	Alignement révisé le 01/04/2026
Int	Date	Dessiné par	Vérifié par	Objet du plan : Modifications
PLANIMÉTRIE - P.G. 43 - 1 autres CC 47 - 1 rattachement sur système G.N.S.				No de plan : GEO/ALIG/C26 008-01/1